



Entre les coups d'essai et les coups d'Etat

50 ANS DU DROIT DE VOTE DES FEMMES

Unterbäch en 1957, Saint-Maurice en 1970, retour sur les phases test du suffrage féminin en Valais.

PAR **NOEMIE.FOURNIER@LENOUVELLISTE.CH**

« La préparation est la clé du succès. » C'est une phrase de l'inventeur du téléphone. Il aurait pu dire la patience aussi. Octroyé le 12 avril 1970, le droit de vote des femmes est le résultat d'une longue aventure rocambolesque faite de coups d'essai, de coups d'éclat et parfois même de coups d'Etat.

Bénies par le pape

Retour en 1956. Pour fêter ses 10 ans, l'Association valaisanne pour le suffrage féminin (AVPSF), créée en 1946 pour déclencher un mouvement d'opinion en faveur de l'égalité des droits civiques pour les femmes, organise plusieurs rendez-vous. Des conférences, des parutions d'articles ou des actions symboliques, comme cette lettre de vœux envoyée à l'occasion des 80 ans du pape Pie XII et dont la réponse prendra, purement et simplement, la forme d'une bénédiction papale du suffrage féminin.

Le 9 décembre 1956, la Ville de Sion accueille la commémora-

tion officielle des 10 ans de l'AVPSF. Décrite dans l'étude de Raphaëlle Ruppen Coutaz, «La conquête du suffrage féminin en Valais», la journée voit défiler de nombreux orateurs, dont l'évêque de Sion. «On ne peut trouver absolument rien dans la sainte Ecriture ni dans la morale qui puisse s'opposer au suffrage féminin», déclare ce jour-là Monseigneur Adam. Les autorités séduisantes sont également acquiescentes à la cause et offrent le repas. Après cette journée, Roger Bonvin, président de la Ville de Sion et futur président de la Confédération, prendra d'ailleurs la direction du comité d'action de la campagne pour le suffrage féminin de 1959.

Galvanisée par ces soutiens, l'AVPSF demande que les femmes puissent participer aux votations fédérales du 3 mars 1957. L'un des objets, à savoir de rendre le service de garde d'immeuble obligatoire pour les femmes en temps de guerre, les concerne directement. Hors de question pour l'association de se faire dicter

cette décision par les hommes uniquement.

Unterbäch, le Grütli des Suissesses

L'histoire nous emmène alors à Unterbäch, cette petite commune haut-valaisanne de 400 habitants. Peter von Roten, conseiller national conservateur, député au Grand Conseil, préfet du district de Rarogne occidentale, époux de la journaliste féministe Iris von Roten et, surtout, propriétaire d'un chalet à Unterbäch, propose au président de la commune, Paul Zenhäusern, d'ouvrir la votation du 3 mars aux femmes et, comble de l'audace, de prendre en compte les suffrages. L'affaire fait grand bruit et les deux hommes sont accusés d'en faire un coup marketing pour le village. Bon, à l'époque, on disait plutôt «propagande touristique», mais cela revient au même.

Dans une lettre, le Conseil d'Etat valaisan autorise la tenue d'une votation féminine, exclusivement consultative, et dans une urne à part. L'exer-



cice est accompli dans plusieurs communes valaisannes: Monthey, Martigny-Bourg et Sierre, où on enregistre plus de 100 bulletins féminins.

Le jour J à Unterbäch, une vingtaine de reporters du monde entier ont fait le déplacement, dont un envoyé du «New York Times». Trente-trois des 86 femmes du village se rendent aux urnes, sous les sifflements et les railleries de la population masculine. Finalement, si Paul Zenhäusern avait cédé et installé une seconde urne, il enverrait à la chancellerie d'Etat les résultats comprenant le vote des femmes. Ceux-ci ne seront pas reconnus, ni par le canton ni par la Confédération.

Ce que certains ont appelé un coup d'Etat coûtera cher à Peter von Roten et à Paul Zenhäusern. Ce même 3 avril 1957, aucun des deux n'est réélu au Grand Conseil valaisan. Le coup de pub est lui un succès, et le village d'Unterbäch se présente, aujourd'hui encore, comme le «Grütli des Suissesses».

Dans son bureau sous la Coupole bernoise, Viola Amherd, première Valaisanne conseillère fédérale, a d'ailleurs accroché un tableau clin d'œil à Unterbäch représentant des femmes à l'isoloir. Dans l'une des files, on devine Viola Amherd, malicieusement glissée là par l'artiste.



Tout est prévu pour que la femme ne soit pas hésitante

au bureau électoral.”

«LE NOUVELLISTE»
11 NOVEMBRE 1970

Test grandeur nature à Saint-Maurice

Mais revenons à notre histoire. Le 31 janvier 1970, en marge des votations fédérales, un «essai de votation pour les femmes», selon le terme officiel usité, se tient à Saint-Maurice. Si «Le Nouvelliste» considère ce test comme «très intéressant», il déplore le faible taux de participation. 245 femmes se sont présentées à l'urne, soit les 26% du potentiel électoral féminin aigaunois. Et vous savez quoi? Ce jour-là, les femmes ont, dans des proportions à peine différentes, voté tout comme les hommes. Trois mois plus tard, ces derniers leur octroyaient, pour de vrai, le droit de se prononcer.

Des cours pour ne pas hésiter dans l'isoloir

Après ce «oui» historique, pour s'assurer que les Valaisannes maîtrisent leur nouveau rôle de citoyennes, des cycles de conférence sont organisés dans plusieurs communes du canton. A Martigny, l'initiative de ces réunions nommées «introduction à la vie politique», est relayée dans la presse. «L'introduction de la femme dans la vie politique va poser certains problèmes. En effet, ces citoyennes à part entière depuis le 1er novembre sont pour la plupart ignorantes d'une matière très complexe.»

Au programme de ces soirées,

la possibilité de se familiariser à l'isoloir et d'appréhender les enjeux des votations. La démarche de la commune de Martigny est saluée par «Le Nouvelliste». «Dans la vieille Octodure, on a tout prévu pour que la femme ne soit pas surprise ou hésitante lorsqu'elle se présentera devant le bureau électoral.» Merci Martigny.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



UNTERBÄCH 1957

Le 3 mars 1957, les femmes d'Unterbach votent sous les regards du monde entier.

JEAN-PIERRE GRISEL/RDB



MARTIGNY-BOURG 1957

Comme à Unterbach, les femmes s'essaient au droit de vote le 3 mars 1957.

LÉONARD GIANADDA, MÉDIATHÈQUE VALAIS - MARTIGNY



50 ANS DU DROIT DE VOTE DES VALAISANNES
TOUS LES ARTICLES
DE NOTRE THÉMATIQUE SUR
EGALITE.LENOUVELLISTE.CH

SAINT-MAURICE 1970
Test grandeur nature le 31 janvier 1970
pour les Agaunoises.
PHILIPPE SCHMID, MÉDIATHÈQUE
VALAIS -MARTIGNY